

Correction DM
Aspects sociétaux et économiques
du médicament



1/ F, pharmacologie sociale: 1990-2000

2/ V

3/ V

4/ F, étude des facteurs sociaux influençant... + évaluation des conséquences sociales de l'exposition d'une population aux médicaments

5/ F, *pression de prescription* = demande explicite formulée par le patient interférant avec la stratégie de prise en charge

6/ F, ¼ des malades

7/ V

8/ F

9/ V

10/ F, les informations disponibles sur le net sont trop nombreuses, parfois mêmes fausses → pas bien du tout!

11/ V

12/ V, pour les maladies fréquentes: médicaments +++, de même que pour les traitements coûteux

13/ F, le *disease mongering* résulte de l'influence de l'industriel

14/ V

15/ V, c'est le **principe de précaution**

16/ F, augmentation de 300%

17/ V

18/ F, télémédecine encore à une phase de réflexion en France

19/ V

20/ F, cf item 21 : AM financée par les actifs, donc toute dégradation de l'emploi aura une répercussion sur le financement des dépenses de santé

21/ V

22/ F, le but est de favoriser l'emploi le plus possible

23/ F, pour être commercialisé le médicament doit avoir une AMM

24/ V

25/ V

26/ F

27/ V

28/ V

29/ F, Allemagne, Royaume-Uni, Suisse... ont des médicaments à prix libre

30/ F

31/ F, les dépenses consacrées à la santé *augmentent plus vite que le PIB*

32/ F, USA > Fr pour les dépenses de santé par habitant

33/ V

34/ F, USA > Fr en valeur

35/ V

36/ V

37/ F, > 65 ans → 15% de la population fr et 1/3 des prescriptions

38/ F, de fortes dépenses de santé ne garantissent pas la qualité et l'efficacité

39/ V

40/ F, 60 % des médicaments remboursés ont moins de 10 ans
41/ V
42/ F, mutuelles 10 %
43/ F, assurances complémentaires et ménages 26 %
44/ V
45/ V
46/ F, forfait annuel maximum de 50 €
47/ V
48/ F, CEPS = Comité Économique des Produits de Santé
49/ F, fixation du prix *après AMM*
50/ F, EMA > AFSSAPS
51/ F, CT appartient à l'HAS
52/ V
53/ V
54/ F, taux de remboursement → UNCAM
55/ V
56/ V
57/ F, 5 niveaux d'ASMR
58/ F, **ASMR 5 = absence d'amélioration, ASMR 1 = progrès thérapeutique majeur**
59/ V, moins la pathologie est fréquente, plus le médicament coûtera cher
60/ F, Les médicaments remboursables représentent les 3/4 du chiffre d'affaire de l'industrie du médicament
61/ V (≈ 67-68 %)
62/ V
63/ F, production → part minimale du coût
64/ F, vignette orange → 15 %
65/ F, blanche barrée → 100 %, blanche → 65 %
66/ V
67/ F, DCI = commune à plusieurs marques, alors les génériques sont soit commercialisés sous la DCI + nom du labo, soit sous un nom de marque
68/ V
69/ F
70/ V
71/ F, même marge pour le pharmacien, que ce soit pour le générique ou le princeps
72/ V
73/ V
74/ V
75/ V
76/ F, la France se situe en dessous de la moyenne européenne (respectivement 33 et 40 %)
77/ F
78/ F, l'assistance et les conseils du pharmacien sont possibles dans l'automédication
79/ F, les médicaments d'automédication peuvent être prescrits par un médecin, et dans ce cas-là *éventuellement remboursés* (cf doliprane,...)
80/ V
81/ F, risque d'IM - - -!
82/ F
83/ F, la définition des PMF est moins large que celle des OTC
84/ V
85/ V
86/ F, publicité autorisée auprès du grand public seulement après avis de l'AFSSAPS
87/ V

88/ F, automédication réelle → responsabilité du consommateur, si automédication conseillée → responsabilité du pharmacien

89/ F, les dépenses de médicaments en France concernent peu les médicaments d'automédication (cf graphe diapo 115)

Et pour continuer sur ma lancée des blagues de blondes:

Un avocat et une blonde sont assis l'un à côté de l'autre dans un avion pour un long vol.

L'avocat demande à la blonde si elle veut jouer à un jeu amusant. La blonde semble fatiguée et décline l'offre. Mais l'avocat insiste et explique que le jeu est très simple et amusant : "Je vous pose une question et si vous ne connaissez pas la réponse, vous me donnez 5 euros et vice versa."

La blonde décline encore poliment, mais l'avocat persiste.

"Ok, disons que si je vous pose une question dont vous ne connaissez pas la réponse, vous me donnez 5 euros, mais si vous me posez une question et que je ne connais pas la réponse, je vous donnerai 100 euros."

Cette proposition pique la curiosité de la blonde et elle décide finalement d'accepter.

L'avocat commence:

- Quelle est la distance entre la terre et la lune?

La blonde ne dit pas un mot, ouvre son porte-monnaie, en sort un billet de 5 euros et le donne à l'avocat.

- A votre tour ! dit l'avocat, confiant.

La blonde demande:

- Qu'est-ce qui monte la côte avec trois pattes et la redescend avec quatre pattes ?

L'avocat ne sait pas trop quoi répondre, mais pour 100 euros, il décide que ça vaut la peine de chercher !

Il sort son ordinateur portable et cherche dans son encyclopédie sur CD et dans toutes ses autres références : rien. Il se branche sur Internet en utilisant le service téléphonique par le satellite de l'avion et fait une recherche dans toutes les bibliothèques et dans tous les sites d'énigmes imaginables : rien. Il envoie des courriels à ses amis : personne ne connaît la réponse.

Au bout d'une heure, il réveille la blonde et lui remet 100 euros. Elle le remercie et se retourne pour se rendormir, mais l'avocat un peu frustré, lui demande : "C'était quoi la réponse ?"

La blonde ne dit pas un mot, ouvre son porte-monnaie, en sort un billet de 5 euros et le donne à l'avocat.

:D